

le jeudi 5 mai 2005

13 h

Prière.

M. MacIntyre (Saint John Champlain) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John et des environs, qui exhortent le gouvernement à débattre à l'Assemblée législative l'habilitation du conseil municipal de Saint John à accorder des dégrèvements dans le dossier du GNL. (Pétition 31.)

M. Jamieson (Saint John-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John et des environs, qui exhortent le gouvernement à débattre à l'Assemblée législative l'habilitation du conseil municipal de Saint John à accorder des dégrèvements dans le dossier du GNL. (Pétition 32.)

M. A. LeBlanc (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John et des environs, qui exhortent le gouvernement à débattre à l'Assemblée législative l'habilitation du conseil municipal de Saint John à accorder des dégrèvements dans le dossier du GNL. (Pétition 33.)

M^{me} Weir (Saint John Harbour) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John et des environs, qui exhortent le gouvernement à débattre à l'Assemblée législative l'habilitation du conseil municipal de Saint John à accorder des dégrèvements dans le dossier du GNL. (Pétition 34.)

M. Stiles, du Comité permanent des corporations de la Couronne, présente le premier rapport du comité pour la session, ainsi qu'il suit :

le 5 mai 2005

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter ci-joint le premier rapport du Comité permanent des corporations de la Couronne.

Le rapport traite des activités du comité pendant la première session de la 55^e législature.

Le comité tient à remercier les responsables des divers organismes et corporations de la Couronne qui ont comparu devant lui et à saluer leur coopération pour ce qui est de fournir les renseignements demandés.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Wally Stiles, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

Voici le texte intégral du rapport du comité.

le 5 mai 2005

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des corporations de la Couronne demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, le greffier convoque une réunion du comité pour le mercredi 6 août 2003 et préside à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Allaby, appuyé par M. Doucet, M. Stiles est élu président du comité.

Sur la motion de M. Sherwood, appuyé par M. Betts, M. Holder est élu vice-président.

Le 23 septembre 2003, le comité tient une séance de travail à huis clos avec les gens du bureau du vérificateur général. Daryl Wilson, vérificateur général, et des cadres supérieurs renseignent les membres du comité sur divers sujets intéressant le comité, y compris la responsabilité et le bureau du vérificateur général, la politique du gouvernement sur les rapports annuels ainsi que l'examen et l'utilisation efficaces des rapports annuels.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 24, 25 et 26 septembre 2003 pour examiner les activités et les états financiers de divers organismes et corporations de la Couronne pour l'année terminée le 31 mars 2002. Des responsables des organismes et corporations de la Couronne suivants comparaissent devant le comité :

Algonquin Properties Limited (année terminée le 31 décembre 2002);
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick;

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick;
Société de développement régional;
Société de Kings Landing;
Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

Les 30 septembre et 1^{er} octobre 2003, le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif pour examiner les activités et les dépenses de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et de N.B. Coal Limited pour l'année financière terminée le 31 mars 2002 et celle terminée le 31 mars 2003. Des cadres supérieurs comparaissent devant le comité et répondent aux questions sur les années à l'étude.

Le comité se réunit les 2 et 3 octobre 2003 pour continuer son examen des organismes et corporations de la Couronne pour l'année terminée le 31 mars 2002. Des responsables des organismes et corporations de la Couronne suivants comparaissent devant le comité :

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents
au travail du Nouveau-Brunswick (31 décembre 2002);
Gestion provinciale Ltée;
Services Nouveau-Brunswick.

Le 9 décembre 2003, le comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des comptes publics pour recevoir et examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : Volume 1 : 2003*. Le vérificateur général renseigne les membres des comités sur la nature des travaux menés pendant l'année et sur la teneur et les constatations du rapport.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 3, 4, 5, 10 et 12 février et les 16 et 17 mars 2004 pour examiner les activités et les états financiers de divers organismes et corporations de la Couronne pour l'année terminée le 31 mars 2003. Des responsables des organismes et corporations de la Couronne suivants comparaissent devant le comité :

Corporation des sciences de la santé de l'Atlantique;
Régie de la santé Acadie-Bathurst;
Régie de la santé du Restigouche;
Régie régionale de la santé 4;
Régie régionale de la santé Beauséjour;
Régie régionale de la santé de Miramichi;
Régie régionale de la santé du Sud-Est;
Régie Santé de la Vallée;
Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick;
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick;
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick;
Société des loteries de l'Atlantique.

En mars 2004, des audiences sont tenues pendant quatre jours pour examiner les questions entourant l'entente intervenue avec le Venezuela pour approvisionner en Orimulsion la centrale de Coleson Cove, à Saint John. Le comité se réunit les jeudi, vendredi et samedi 25, 26 et 27 mars 2004 à la Chambre de l'Assemblée législative et le lundi 29 mars 2004 à la Chambre du Conseil législatif. Les personnes suivantes comparaissent devant le comité et répondent aux questions :

- David D. Hay, président et chef de la direction, Énergie NB ;
- Stewart MacPherson, ancien président et chef de la direction, Énergie NB ;
- Leon Furlong, président du conseil, Énergie NB ;
- John Mallory, sous-ministre des Finances ;
- Bill Marshall, directeur, Planification stratégique, Énergie NB ;
- Sharon MacFarlane, vice-présidente, Finances et Systèmes d'information, Énergie NB ;
- Jim Brogan, vice-président, Production, Énergie NB ;
- David Reid, conseiller principal, Élaboration des marchés, Énergie NB ;
- M^e Ian Blue, c.r., (Cassels Brock, Toronto), avocat d'Énergie NB ;
- Don Barnett, ancien sous-ministre adjoint des Ressources naturelles et de l'Énergie ;
- W. David Ferguson, sous-ministre des Ressources naturelles ;
- David C. Nicholson, président, Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick ;
- William M. Thompson, sous-ministre de l'Énergie.

Le comité se réunit à huis clos le mardi 13 avril 2004 au sujet des audiences récemment achevées sur l'Orimulsion. Le comité convient de retenir les services de personnel de recherche pour examiner les transcriptions et établir un résumé des délibérations.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 13, 22, 27 et 28 octobre et les 2, 3, 4 et 5 novembre 2004 pour continuer d'examiner les activités et les états financiers de divers organismes et corporations de la Couronne.

Les organismes et corporations de la Couronne suivants sont examinés pour la période allant jusqu'à la fin de l'année financière 2003 :

- Algonquin Properties Limited (31 décembre 2003) ;
- Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick ;
- Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (31 décembre 2003) ;
- Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ;
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ;
- Gestion provinciale Ltée ;

Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (31 décembre 2003);
Société de développement régional;
Société de Kings Landing.

Les organismes et corporations de la Couronne suivants sont examinés pour la période allant jusqu'à la fin de l'année financière 2004 :

Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick;
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick;
Forest Protection Limited;
Musée du Nouveau-Brunswick;
Société de voirie du Nouveau-Brunswick;
Société des alcools du Nouveau-Brunswick;
Société des loteries de l'Atlantique.

Des membres de l'équipe du bureau du vérificateur général comparaissent le 5 novembre 2004 et donnent une séance d'information sur le chapitre 6 du *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : Volume 1 : 2003*, intitulé « Gouvernance des organismes de la Couronne ».

Le comité se réunit le 10 novembre 2004 pour recevoir le rapport intitulé *Analyse des transcriptions des audiences sur l'Orimulsion*, établi par AJM Consulting Incorporated, dont le texte constitue l'annexe A du présent rapport. Sur la motion de M. Carr, appuyé par M. Sherwood, le comité accepte le résumé établi par AJM Consulting et reçoit le *Rapport minoritaire* de l'opposition, dont le texte constitue l'annexe B du présent rapport.

Le 14 décembre 2004, le comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des comptes publics pour recevoir et examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : Volume 2 : 2004*. Daryl Wilson, vérificateur général, et des cadres supérieurs de son bureau donnent une séance d'information sur le rapport et répondent aux questions des membres des comités.

Le comité remercie les responsables des régies régionales de la santé et des organismes et corporations de la Couronne qui ont comparu devant lui. Il remercie également le vérificateur général et son équipe pour l'aide qu'ils ont fournie.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Wally Stiles, député

Après la période des questions, l'hon. M. Green invoque le Règlement; il soutient que le chef de l'opposition a employé un langage non parlementaire en déclarant que le premier ministre a induit la Chambre en erreur. M. S. Graham accepte de se rétracter.

M. MacIntyre donne avis de motion 79 portant que, le jeudi 12 mai 2005, appuyé par M. A. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que la ville de Saint John a demandé à la province du Nouveau-Brunswick d'édicter une loi habilitante qui permettrait à la ville de Saint John de modifier l'impôt foncier municipal payable par ailleurs;

qu'il soit résolu que toute concession visant à faciliter la construction du terminal proposé de gaz naturel liquéfié tienne compte des avantages pour la province, de la charge fiscale et des besoins futurs de la ville de Saint John.

M. Albert donne avis de motion 80 portant que, le jeudi 12 mai 2005, appuyé par M. Ouellette, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toutes les informations concernant les subventions sans condition accordées aux districts de services locaux, incluant les notes de service, les télécopies, la correspondance ainsi que l'inventaire de tous les montants d'argent et le nom des D.S.L. qui en ont reçus pour l'année financière 2004-2005.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Finances.

Il est unanimement convenu que le débat sur la motion 76 soit limité à deux interventions de part et d'autre, parti ministériel et opposition.

Conformément à l'avis de motion 76, M. Lamrock, appuyé par M. Allaby, propose ce qui suit :

attendu que le premier ministre a pris l'engagement de faire participer l'Assemblée législative à l'étude du rapport final de la Commission sur la démocratie législative;

attendu que trois mois se sont écoulés depuis;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative ordonne au Comité permanent de la procédure d'étudier le chapitre 4 du rapport final de la Commission sur la démocratie législative.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Carr, appuyé par l'hon. M. Green, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 76 soit amendée comme suit :

par la suppression du deuxième paragraphe du préambule ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à « au Comité permanent de la procédure », de « à l'un ou à plusieurs de ses comités » ;

dans le paragraphe de la résolution, par l'adjonction de « et que le renvoi se fasse au plus tard le 10 juin 2005 ».

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Est mise en discussion la motion 76 amendée, dont voici le texte :

attendu que le premier ministre a pris l'engagement de faire participer l'Assemblée législative à l'étude du rapport final de la Commission sur la démocratie législative ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative ordonne à l'un ou à plusieurs de ses comités d'étudier le chapitre 4 du rapport final de la Commission sur la démocratie législative et que le renvoi se fasse au plus tard le 10 juin 2005.

La motion 76 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

La séance, suspendue à 15 h 15, reprend à 15 h 21 sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ORDINAIRE 2005-2006		Votés (\$)
MINISTÈRE DES FINANCES		
Gestion des ressources financières		12 084 000
Finances municipales		65 461 000
Moins : crédits législatifs		38 000
Votés		77 507 000
BUREAU DU CONTRÔLEUR		
Bureau du contrôleur		4 771 000
Moins : crédits législatifs		0
Votés		4 771 000
PRÊTS ET AVANCES		
MINISTÈRE DES FINANCES		
<i>Loi sur l'aide aux municipalités</i>		0
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX 2005-2006		
AVANCES DE PETITE CAISSE		
Finances		1 000
Autres (petits ministères)		40 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.